Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau
Commune de **BOUILLON**

Wallonie

ENQUETE PUBLIQUE

Du 27.06.2024 au 27.08.2024 (affichage du 19/06/2024 au 27.08.2024)

CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-13 et R.41-6 du livre 1er du Code de l'environnement

Référence commune : U202400001
Référence DPA : 10015259/FGE.dti
Référence DGO4 :F0510/84010/PU3/2024.1/2373072/CM-cv

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la SA CAMPING HOULIFONTAINE, dont le siège social est établi Chemin de Snéviot, 49 à 6830 BOUILLON (Poupehan), en vue d'obtenir le **PERMIS UNIQUE pour** :

« La création d'un village de vacances, en lieu et place d'un camping, comprenant 157 lodges, 284 emplacements de parking, une réception, une épicerie, une brasserie avec bar et restaurant et le placement d'un système d'épuration individuelle des eaux usées de 700EH en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout ».
Situation : Chemin de Snéviot, 49 à 6830 Bouillon (Poupehan)
Cadastré : 7° Division Poupehan Son A n°403A, n°377D, n°378G, n°380A, n°383A, n°384C, n°391D, n°387D, n°387F, n°388B, n°389A, n°390A, n°390B, n°391B, n°391C, n°392G, n°393D, n°397K, n°397L, n°397M, n°397N, n°398C, n°427D, n°429C, n°431M, n°436P, n°436R, 441D, 442, n°443C, n°444C, n°382A, n°381A, n°445E, n°451B et n°430.

Le projet est soumis à enquête publique de 30 jours car :
- il nécessite un permis d'environnement,(rubrique 90.14 : système d'épuration individuelle en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout).

- il nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur les écarts au schéma d'orientation local suivants :
-Non-respect des emplacements de camping de passage ;
-Démolition des sanitaires (article D.IV.5 du CoDT).

Le projet est soumis à **étude d'incidences sur l'environnement** (rubrique 55.23.01 : village de vacances et aménagements associés en zone de loisirs au sens de l'article D.II.27 du CoDT de 2 ha et plus), consultable dans le cadre de la présente enquête.

Il s'agit d'un projet de catégorie B, conformément à l'article D.29-1, §4, b) 1° du Code de l'Environnement, soumis à enquête publique d'une durée de 30 jours (article D.29-13, §1er 2° du Code de l'Environnement, articles D.IV.40, D.VIII.2, §2, D.VIII.6, D.VIII.7 et suivants du CoDT).

L'enquête publique est ouverte du 27/06/2024 au 27/08/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUÊTE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU :
19/06/2024 au 27/08/2024	27/06/2024	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON **Le 27/08/2024** à 11h00	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'affichage jusqu'à la date de clôture de l'enquête (tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h00 et un jour en semaine jusque 20h00 sur rendez-vous) à l'Administration communale de Bouillon auprès du Service urbanisme de la Commune, au téléphone 061/280.326 ou au 061/280.328.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme au même endroit.

Tout intéressé peut formuler ses réclamations et observations écrites auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (à peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés) :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, à l'attention du Collège communal, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- Par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : urbanisme@bouillon.be;
- Remises au Service urbanisme dont le bureau se situe Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : enquête publique SA CAMPING HOULIFONTAINE pour **« Le Village de vacances SA CAMPING HOULIFONTAINE ».**
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

L'autorité de décision sur la demande de permis d'urbanisme est le Collège Communal.

A Bouillon, le 11/06/2024
Par le Collège,

Le Directeur général, ff

PIRLOT Sébastian

Le Bourgmestre, ff

HOUTHOOFDT Alain

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00)
Coordonnées du Fonctionnaire Délégué : SPW – DGO4 – Direction d'Arlon, Place Didier 45, 6700 ARLON (063/58.91.11)